Département : Haute-Garonne
Commune : **Grenade sur Garonne**

Conseillers Municipaux en exercice : 27
Quorum : 14
Date de la convocation : 30.11.2022
Présents : 19
Représentés : 6
Votants : 25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADE-SUR-GARONNE
Séance du 6 décembre 2022

Le mardi 06.12.2022, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :
M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.
Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique, M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme TAURINES Maires Adjoints.
Les conseillers municipaux :
Mme AUREL Josie, M. LOQUET Pierre, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, Mme BRIEZ Dominique, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia.

Représentés : M. CAUBET Christian (par Mme BOULAY), M. XILLO Michel (par Mme MOREEL), Mme MANZON Sabine (par Mme BRIEZ), Mme GARCIA Hélène (par M. MOMBRUN), Mme VIDAL Aurélie (par M. DELMAS), Mme LOUGE Monique (par Mme AUREL).

Absents : M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : M. NAPOLI François.

Délibération n° 146-2022.
Avance sur subvention au profit du C.C.A.S.

Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2023 et afin de lui permettre de faire face à ses charges,

Sur proposition de Mme MOREL CAYE, Maire Adjoint déléguée aux finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de verser au Centre Communal d'Action Sociale de Grenade (C.C.A.S.) une avance de **50.000 €** à valoir sur la subvention de fonctionnement qui lui sera attribuée au titre de l'année 2023,
- s'engage à prévoir les crédits au BP 2023.

Le Secrétaire,
François NAPOLI,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul DELMAS,

Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20221206-146-2022bis-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022
Date de publication sur le site Internet de la Ville : 09.12.2022